



COM

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

La Poste a franchi la ligne rouge !

LES PERSONNELS DES CIGAP S'INSURGENT !

Les agents des CIGAP ont toujours fait preuve d'un grand professionnalisme et ont su s'adapter à tous les changements notamment avec la mise en place du nouvel outil informatique SIGP2. Ils ont subi une réorganisation en la fermeture des 3 CIGAP tels que Maisons-Alfort, Orléans et Marseille.

Aujourd'hui, La Poste leur demande de s'adapter à SIGP2 mais aussi à une nouvelle réorganisation avec le projet « Gestion Administrative du Personnel et de la Paie »

Les personnels de la DORH sont sans cesse confrontés à :

- **des réorganisations,**
- **une adaptabilité aux évolutions des outils informatiques,**
- **une maîtrise de la réglementation toujours en évolution permanente,**
- **maintenant un transfert arbitraire dans les métiers,**
- **pour certains des délocalisations,**
- **et tout cela sans aucune reconnaissance professionnelle !**

INACCEPTABLE !

À titre d'exemple, les agents gestionnaires des CIGAP :

- *assurent la gestion, de plus en plus complexe, des salariés et des fonctionnaires au niveau RH et paie,*
- *maîtrisent la réglementation RH et le droit du travail en perpétuelle évolution,*
- *assument des tâches d'expertise,*
- *sont polyvalents et à qui on va désormais imposer de la poly activité !*

L'outil « SIGP 2 » mis en place est catastrophique :

- *des impossibilités de connexion,*
- *des temps de réponse interminables,*
- *des attestations erronées,*
- *des régularisations manuelles,*
- *des anomalies à remonter par les gestionnaires pour correction ultérieure,*
- *un flot de consignes quotidiennes à intégrer et à appliquer,*
- *deux paies dans le mois impliquent un suivi plus important, une vigilance accrue et une organisation poussée sans pour autant arranger la situation des agents à payer,*
- *des informations à communiquer sur les stocks restant à traiter,*
- *etc.*

quelques exemples malheureusement parmi tant d'autres !

Les agents des CIGAP subissent une surcharge de travail qui devient intolérable!
À tel point que La Poste fait appel à 12 intérimaires dans un même CIGAP!

Au vu de l'adaptation permanente à laquelle l'ensemble des personnels des CIGAP fait face, que cela soit en termes d'outil informatique, de réglementation RH ou du droit du travail, **FO revendique:**

- **Le grade de base II.3**
- **L'octroi d'une prime de technicité**
- **Sans oublier la demande de FO en date du 17 janvier 2011 d'octroyer des heures de RC en compensation du surcroît de travail dû au déploiement de SIGP 2 et une prime exceptionnelle d'adaptabilité à ce nouvel outil à tous les acteurs concernés par ce projet.**

Les personnels de la filière RH sont les parents pauvres de La Poste et ne sont pas reconnus à leur juste valeur!
Mais La Poste ne s'arrête pas là!

En effet, le projet GAPP impacte les personnels des CIGAP en deux temps: tout d'abord la création de CSRH (Centre de Service RH) puis GTA (Gestion Temps Activités).

Selon les métiers, fin 2011 – début 2012, la mise en place de GTA dans les établissements conduira à une deuxième vague de suppressions d'emplois pour les agents des CSRH (ex CIGAP) et ceux des directions des métiers qui ont actuellement pour mission le suivi des activités!

De plus, au Courrier, nous doutons fortement de la pérennité des CSRH qui ne seront pas «tête de pont»! Quelles activités réelles pour tous ces agents demain!

Pour les dirigeants de La Poste, le mot d'ordre est le suivant:

« Les collaborateurs doivent être acteurs de leur avenir »

FO COM ne laissera pas La Poste distribuer les rôles et écrire les scénarii sans tenir compte des attentes, des revendications des personnels, sans reconnaître l'adaptabilité des agents liés aux changements importants des postes de travail, sans respecter le travail réalisé, sans aucune reconnaissance des compétences!

**Votre avenir vous appartient !
Ne laissez pas La Poste le décider pour vous !
MOBILISONS NOUS LE 29 MARS 2011 !**

N'hésitez pas à nous contacter: maryline.daunis@fo-com.com

NOM :
PRÉNOM :
EMPLOYEUR :
ÉTABLISSEMENT :
GRADE/NIVEAU :
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

ADRESSE :
MAIL :
DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE
À COMPTER DU :
À
LE
SIGNATURE

Prélèvement des cotisations :

OUI NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13**

**Bulletin
d'adhésion**